

COMMISSION DE TRAVAIL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Compte rendu de la rencontre du 20 février 2002

Thème : Transmission et reprise d'entreprise

Denis DEGACHE (Cave de Crouseilles)  
Responsable principal de la commission Développement économique  
Virginie BELI ERES (Hydro-France)  
Jean-Pierre GRANGE (Producteurs Plaimont)  
Responsables de la commission Développement économique

Etaient présents :

Henri BIES-PERE	Groupe Euralis Pyrénées Atlantiques
Hubert BRUYERE	
Frédéric CANI ZARES	SBCI C Pyrénées Atlantiques Pau
Christian CASSAGNE	Adjoint au Maire de Montaner (Pyrénées Atlantiques)
Roger CAZENAVE	ASP formation 65 Vic-Bigorre
Sabine DACUNHA	Chambre des métier des Hautes-Pyrénées
Nicolas DAUBE	Chambre d'Agriculture du Gers
Jean-Marc DELACUSA	Chambre des Métiers du Gers
Olivia DELORGE	Boutique de gestion ARTE Tarbes
Marie MAURINE	ADASEA du Gers
Ghislaine PEGAZ DELMAS	Chambre des Métiers des Hautes-Pyrénées
Alain SAINT MARTIN	CCI des Pyrénées Atlantiques
Valérie TEGON	Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
Michel VIGNOLLES	ADASEA des Hautes-Pyrénées
Marc VINCENT	CCI des Hautes-Pyrénées

+ 2 animateurs

Etait excusé :

Joel BOUEILH ADASEA du Gers

Constat CCI Hautes-Pyrénées

2.3 millions d'entreprise en France dont 700 000 chefs d'entreprise de plus de 50 ans et 120 000 de plus de 60 ans.

Plus localement une étude portant sur les trois cantons de Vic en Bigorre, de Rabastens et de Maubourguet montre : sur 438 entreprises (soit 1 482 salariés), 81 entreprises représentant 345 salariés ont un chef d'entreprise de plus de 55 ans.

**La Demande fait le prix de l'Offre.**

Outils mis à la disposition des cédants pour diffuser l'information :

- **Bulletin d'annonce ACT contact**

Alimenté par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers.

La publication de l'annonce coûte 100 Euro par an.

La publication se fait sur papier, minitel et Internet.

4 régions du Sud Ouest de la France utilisent ce mode de publication des annonces.

- **Télévision**

L'émission de Martine Mauléon sur Canal +.

Emission régionale sur France 3.

- **Radio**

Sud radio

Les Chambres Consulaires sont là pour :

- donner des conseils juridiques
- apporter leur expérience
- aider les cédants et les reprenants à se rencontrer

L'évaluation de l'entreprise peut être faite par :

- un notaire
- l'expert comptable

Les cédants, majoritairement, décident de vendre car ils ont atteint l'âge de la retraite.

2 possibilités de vente :

- la vente totale de l'entreprise
- la location gérance, ce qui permet au cédant d'accompagner le repreneur un temps défini.

Les reprises réussissent majoritairement si le repreneur est de la famille du cédant ou si le repreneur est un ancien salarié de l'entreprise cédée.

Outils d'aide à la reprise :

- **CIFA**

Outil spécifique à l'artisanat. Cela permet au repreneur de se former sur 600 heures à l'entreprise qu'il veut reprendre.

- **CEFI**

Outil spécifique à l'agriculture. Parrainage du jeune repreneur dans l'exploitation, durée 2 à 12 mois.

- **SAFER**

Outil spécifique au secteur agricole.

Le cédant rétrocède ses terres à la SAFER qui met en place une location auprès du repreneur sur un temps déterminé pour lui permettre de prendre une décision.

- **Fond d'avance des fermages**

Spécifique au secteur agricole.

Suggestions :

Que les organismes de retraite sensibilisent plus tôt les futurs retraités afin qu'ils aient le temps de penser leur succession.

Conclusion :

- 1) Faire un recensement des chefs d'entreprise du Val d'Adour qui ont plus de 55 ans.
- 2) Diffuser l'information.
- 3) Mettre plusieurs repreneurs en face de chaque cédant.